

ORDRE DES MEDECINS



Conseil Départemental
de la Somme

Vallée des Vignes- Bâtiment le Tanin
34, Avenue d'Allemagne
80090 AMIENS
Tél. : 03 22 33 07 42

Mail : cd.80@ordre.medecin.fr
www.conseil80.ordre.medecin.fr

PIECES à FOURNIR pour une DEMANDE DE LICENCE DE REMPLACEMENT

→ 1 questionnaire

→ 2 photos

→ une photocopie certifiée conforme par vous-même de votre Carte d'identité ou de votre passeport, en cours de validité.

→ un certificat de scolarité

→ un Curriculum vitae

→ un relevé de stage de l'ARS comportant le détail des semestres accomplis avec les dates et les lieux

→ une photocopie de votre diplôme de fin de 2^{ème} cycle français ou diplôme de base européen

(Si l'étudiant a validé son 2^{ème} cycle des études médicales dans un Etat membre de l'Union Européenne, celui-ci doit fournir une copie du titre sanctionnant une formation médicale de base et sa traduction en langue française ou une attestation récente de l'établissement d'origine de l'étudiant certifiant qu'il a obtenu le diplôme et sa traduction en langue française).

Le Bureau du Conseil départemental de l'Ordre des médecins de la Somme souhaite rencontrer, pour un entretien confraternel, les étudiants qui sollicitent une licence de remplacement :

Veillez prendre contact avec le secrétariat du Conseil départemental de l'Ordre des médecins de la Somme au 03 22 33 07 42.

N'oubliez pas de demander votre immatriculation auprès de l'URSSAF et de contracter une Assurance en Responsabilité Civile Professionnelle.